COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juillet 2020

Nombre de membres afférent au conseil municipal: 15

En exercice: 15

<u>Séance du</u>: 23.07.2020 <u>Convocation du</u>:17.07.2020 <u>Affichage du</u>: 17.07.2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet, à 18h30, le Conseil municipal de VINSOBRES s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude SOMAGLINO, maire.

<u>Présents</u>: C. SOMAGLINO, M.C. ROGEZ, R. GLEIZE, D. ROUSSET, C. CALOÏ, E. LIELY, C. TORTEL, M. CAMPANA, A.M CORRAND, J MOUTON (arrivée à 18h35), S. BOREL, S.

CORNUD, O. ROOUE D'ORBCASTEL

Pouvoir: M.P. MONIER à C. SOMAGLINO; P. BOURSEAUX à D. ROUSSET

Secrétaire de séance : C. CALOÏ

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer. Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour.

M. le Maire demande à l'assemblée de rajouter une délibération (DIA) à l'ordre du jour.

Vote: 14 POUR

Arrivée de J. MOUTON à 18h35

1- Déclaration d'intention d'aliéner un bien — parcelle AO n°450-520 (en totalité) AO n°448-449-451 (1/4 indivis chemin)

Vendeur: M. et Mme SELOI Bruno

Références cadastrales de la ou les parcelles : section AO n° 450-520 (en totalité) AO n°448-

449-451 (1/4 indivis chemin)

Située 5 Impasse des Cerisiers, Laparan 26110 Vinsobres

Superficie totale: 00 ha 12a 64ca

Prix: 280 000 euros

Acquéreur(s): M. Mme TOMASSI Bruno domiciliés VEMARS (95)

Vote : unanimité pour ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune sur ce bien.

2- Déclaration d'intention d'aliéner un bien – parcelle AO n°450-520 (en totalité) AO n°448-449-451 (1/4 indivis chemin)

Vendeur: M. et Mme L'HOEST Pierre

Références cadastrales de la ou les parcelles : section AO n° 489

Située 7 Rue du Mont Serein, Laparan 26110 Vinsobres

Superficie totale: 00 ha 06a 79ca

Prix: 280 000 euros

Acquéreur(s): M. DEMICHEL Hervé domicilié DAGNEUX (01)

Vote : unanimité pour ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune sur ce bien.

3- Achat des parcelles AL 671-625-669-627-659 à EPORA

Modification de la délibération n° 01-17/09/2019

M. le maire rappelle à l'assemblée la convention de portage d'achat du terrain de la Bane passé avec l'EPORA (Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes).

Il rappelle aussi la convention de coordination des maitrises d'œuvre passée avec Drôme Aménagement Habitat, dans laquelle DAH s'engage à acquérir une partie des parcelles du terrain de la Bane.

Après étude, la commune achèterait les parcelles AL n°671-625-669-627-659 d'une contenance totale de 55 a 35 ca pour un montant de 252 926.68 €.

Il convient d'ajouter à l'achat du terrain les frais annexe (études, bornage, frais notaire, taxes...) pour un montant de 4252.72 € HT (soit 4560.26€)

Soit un total de 257 486.94€

Vote: 12 voix POUR
3 voix CONTRE

4- Demande de subvention au titre des amendes de police

Le Maire expose à l'Assemblée qu'il est nécessaire d'installer des panneaux de priorité à droite normalisés. En effet, ceux en place sont des panneaux temporaires. Il explique qu'il conviendrait également de créer une zone de limitation de vitesse à 30 km/h au niveau de l'épicerie et de l'école.

Il propose à l'Assemblée de demander une aide financière au Conseil Départemental de la Drôme au titre des amendes de police 2020 sur la base des devis demandés soit 4456 € HT.

Vote: à l'unanimité

5- Mise en place de Payfip

Monsieur le Maire propose d'approuver le principe du paiement en ligne des titres de recettes et factures de régies via le dispositif PayFiP à compter du 1^{er} septembre 2020 et de l'autoriser à signer la convention d'adhésion régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement des services PayFiP Titre ainsi que l'ensemble des documents nécessaires.

VOTE: accord à l'unanimité

6- Validation de la convention d'un poste d'adjoint administratif dans le cadre d'un contrat aidé – Contrat Parcours Emploi Compétences (PEC)

M. le Maire explique qu'il est nécessaire de recruter du personnel pour l'accueil de la mairie. Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, il propose de créer un emploi à temps non complet de 30 heures, à compter du 1^{er} août 2020, pour une durée de 1 an renouvelable.

VOTE: accord à l'unanimité

7- Déclaration d'intention d'aliéner un bien – parcelle AL n°197

Vendeur: Secours catholique

Références cadastrales de la ou les parcelles : section AL n° 197

Située 10 Rue du Tripot 26110 Vinsobres

Superficie totale: 00 ha 00a 62ca

Prix: 32 800 euros

Acquéreur(s): M. BIRO-LEVESCOT domicilié en SUISSE, CHENE-BOURG

Vote : unanimité pour ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune sur ce bien.

Communication du Maire

- Bureau d'étude à choisir par la communauté de commune pour la défense incendie,
 4 000€ moyen subventionné à 80%
- Gestion de l'Eygues : création d'un chenal pour éviter la dégradation des berges lors de crue ; avec renforcement du rejet de la STEP
- Bureau d'étude à choisir par la communauté de commune pour la création des actes administratifs

La séance est levée à 19h00

Le Maire, Claude SOMAGLINO

